

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 octobre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE représentée par David GALTIER - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **URBA 036-8523/20/BM**

#### **■ Cession à titre onéreux d'un terrain sur l'extension du Parc d'activités de la Gandonne à Salon de Provence à l'entreprise Wine RL - Prorogation des délais de réitération par acte authentique MET 20/15980/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'entreprise Wine RL a sollicité la Métropole Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays Salonais, pour l'acquisition du lot n°1 d'une surface de 2 504 m<sup>2</sup>, constitué par la parcelle cadastrale CW 1315 sur l'extension du Parc d'activités de la Gandonne à Salon de Provence.

Actuellement installée à Eyguières, l'entreprise Wine RL est une société de vente de vins spécialisée dans les grands crus français. Elle a été créée en 2014. En 2018, elle a enregistré un chiffre d'affaires de 1 050 000 euros HT.

Afin de poursuivre son développement, l'entreprise souhaite acquérir cette parcelle. Son projet consiste en la construction d'un bâtiment de 400 m<sup>2</sup> qui comprendra trois espaces distincts : des bureaux, un espace de stockage et de conditionnement des crus, un show-room ou un espace réceptif au sein duquel des événementiels autour du vin seront organisés. Ce développement devrait permettre à Wine RL d'embaucher 5/6 collaborateurs sur 3 ans.

Par délibération n° ECO 012-5836/19/BM du 16 mai 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la vente du lot N°1 d'une surface de 2 504 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrale section CW n° 1315 sur l'extension du Parc d'activités de la Gandonne à Salon-de-Provence, à l'entreprise Wine RL au prix unitaire de 90 euros HT le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 225 360 euros HT.

Signé le 15 Octobre 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2020

Or la signature de l'acte de vente a été retardée et n'a pas pu être réalisée dans les délais impartis.

L'entreprise étant toujours favorable à l'acquisition du terrain précité, il convient de proroger la date de réalisation de la vente : ainsi l'acte authentique devra être signé au plus tard le 31 mars 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n° ECO 012-5836/19/BM du 16 mai 2019 approuvant la cession du lot n°1 situé sur l'extension du Parc d'activités de la Gandonne à Salon-de-Provence à l'entreprise Wine RL ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis de France Domaine ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 15 octobre 2020.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intention des parties de finaliser cette vente.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la prorogation au 31 mars 2021 de la réitération par acte authentique du lot n° 1 d'une surface de 2 504 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrale section CW n° 1315 sur l'extension du Parc d'activités de la Gandonne à Salon-de-Provence, à l'entreprise Wine RL au prix unitaire de 90 euros hors taxes le m<sup>2</sup>.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout acte et à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Patrimoine et Politique immobilière

Christian AMIRATY

Signé le 15 Octobre 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2020